

Procès-verbal du conseil d'administration
du 30 avril 2019
Séance n°4



académie
Besançon

éducation
nationale



Président : Stéphane Pini, Principal

Secrétaire de séance : Jean-Pierre Vaillat, conseiller principal d'éducation

Présents avec droit de vote : 15

Excusés : 7

Monsieur le Principal constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 17h30. Il informe qu'en plus des présents avec droit de vote l'agent-comptable est présent sans droit de vote.

1. Adoption du PV de la séance du 11 février 2019

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Le procès-verbal de la précédente séance est **adopté**.

2. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le principal rappelle que le secrétariat des conseils d'administration est assuré de manière tournante, entre la direction, les parents et les professeurs. Monsieur Vaillat, conseiller principal d'éducation, se propose pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur Vaillat est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance à l'**unanimité**.

3. Adoption de l'ordre du jour :

Monsieur le principal demande l'autorisation de rajouter le vote de la participation des familles pour un échange avec l'Allemagne à l'ordre du jour.

➤ **Communications**

➤ **Domaine financier**

- Compte financier 2018
- Autorisation de signature de contrats
- Prélèvement sur fonds disponibles

➤ **Domaine pédagogique**

- Organisation et calendrier de fin d'année scolaire
- Organisation du DNB 2019
- Organisation de l'orientation
- Programme école ouverte
- Echange avec l'Allemagne

➤ **Questions diverses**

Aucune question diverse n'a été posée

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

L'ordre du jour modifié avec l'ajout de l'échange avec l'Allemagne, est adopté à l'**unanimité**.

➤ **COMMUNICATIONS**

• **Retour sur les postes à la rentrée**

Depuis la dernière séance du conseil d'administration, le Rectorat a décidé la création d'un poste d'espagnol au collège de Rougemont. Le poste sera donc pourvu par un enseignant titulaire.

- **Retour sur les voyages**

Pour l'Italie et l'Ecosse, le dossier Jeunesse en Plein Air a été envoyé pour une prise en charge pouvant aller jusqu'à 25 % du coût total du voyage, hors aides.

Concernant l'Italie, 8 familles ont retourné le dossier. L'ensemble des demandes a été accepté, pour un montant total de 500 euros.

Pour l'Ecosse, nous avons envoyé les dossiers début avril car pour être éligible, la destination doit être un pays membre de l'Union Européenne. 18 dossiers ont été déposés, pour un montant total de 1 120 euros.

Ces aides viendront en déduction du reste à charge pour les familles.

L'échange avec le Maroc est, quant à lui, définitivement annulé car trop compliqué à organiser.

- **TIMMS**

Les élèves de la classe de 4[°]A font partie de l'échantillon des 4 500 élèves français qui participent à l'édition 2019 de l'évaluation internationale TIMSS (*Trends in Mathematics and Science Study*). Cette étude comparative internationale ne concerne que 150 collèges représentatifs en France (sur les 5300 collèges publics) et se déroule dans 58 pays du monde. Les résultats de TIMSS sont importants car ils permettent aux décideurs du monde entier de comparer les connaissances de leurs élèves à celles des élèves d'autres pays en mathématiques et en sciences, et de fixer des objectifs d'amélioration du système éducatif.

Ces tests se composent d'une trentaine de questions de mathématiques et une trentaine de questions de sciences qui seront posées à chaque élève. Les scores et les réponses aux questionnaires sont anonymes et confidentiels et n'affectent pas les notes ou le dossier scolaire des élèves.

Arrivée de madame Devillairs et de monsieur Halouane, étant entendu que la présence de ce dernier ne rentre pas dans le quorum. Le nombre de votants est porté à 16.

➤ **DOMAINE FINANCIER**

- **Autorisation de signature de contrats**

Les contrats de location des photocopieurs de l'administration et de la salle des professeurs arrivent à échéance le 30 juin 2019. Monsieur le principal demande donc l'autorisation de signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en place de nouveaux contrats.

Les devis déjà réalisés montrent un coût de location quasiment multiplié par deux par rapport à 2014 (ce qui s'explique en partie par les fonctionnalités qui évoluent, la qualité des produits et l'offre concurrentielle qui se réduit).

Votants : 16 Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

L'autorisation de signer le contrat de location des photocopieurs est adoptée à **l'unanimité**.

- **Prélèvements sur fonds disponibles**

Afin de satisfaire la demande des agents, il va être procédé à l'achat d'une essoreuse et d'un petit congélateur pour les glaces. Monsieur le principal demande donc l'autorisation de réaliser par une DBM un prélèvement sur fonds disponibles de 2 710,04 euros sur le service général afin d'acquérir l'essoreuse et un petit congélateur. Les devis ont été réalisés.

Votants : 16 Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

L'autorisation de réaliser par une DBM un prélèvement sur fonds disponibles de 2 710,04 euros sur le service général afin de payer l'acquisition de l'essoreuse et d'un petit congélateur est adoptée à **l'unanimité**.

Départ de Mme Galloy. Le nombre de votants passe à 15.

- **Compte financier 2018**

Monsieur le principal explique en quoi consiste le compte financier et présente, avec monsieur Halouane, agent-comptable, présente le rapport de gestion, en faisant un point sur les différents chapitres. Il réalise également un point sur les réserves et sur la viabilisation, puis apporte les informations sur les modifications apportées au BP 2018.

Il présente également le tableau récapitulatif des dépenses et des recettes réalisées au cours de l'exercice 2018. Monsieur Halouane, agent-comptable, présente son rapport, ainsi que le bilan de l'exercice 2018.

Madame Guerin, représentante des parents d'élèves, demande s'il est obligatoire de donner toutes ces informations chiffrées pour le compte financier ?

Monsieur Halouane explique que le compte financier est la transparence des opérations comptables réalisées par le collège en 2018. Monsieur le principal rajoute qu'il souhaite que, dans un souci de transparence, il souhaite communiquer aux administrateurs le maximum d'informations.

Monsieur Pini explique que deux votes sont nécessaires :

1) Vote sur le compte financier avec ou sans réserve

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Le conseil d'administration approuve à l'**unanimité et sans réserve** le compte financier 2018

2) Vote de l'affectation des résultats sur la proposition de répartition suivante :

12 996,39 euros au service général et 10 729,32 euros au service de restauration et d'hébergement.

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Le conseil d'administration approuve à l'**unanimité** l'affectation des résultats du service général.

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Le conseil d'administration approuve à l'**unanimité** l'affectation des résultats du service de restauration et d'hébergement.

➤ **DOMAINE PEDAGOGIQUE**

• **Organisation et calendrier de fin d'année scolaire 2018-2019**

Monsieur le principal présente l'organisation de la fin d'année selon le planning suivant :

- Lundi 20 mai : épreuves d'ASSR 1 et 2
- Semaine du 3 juin : accueil des élèves de CM2 au collège
- Jeudi 6 juin : conseils de classes de 3^{ème} (ceux-ci devant se tenir entre le 3 et le 7 juin au niveau académique, la commission d'appel étant le 17 juin). L'arrêt des notes pour les classes de 3^{ème} est donc fixé au vendredi 31 mai.
- A partir du 13 juin : conseils de classes des autres niveaux
- Mercredis 12 et 19 juin après-midi : Ecole ouverte (révisions 3^o)
- Du 1er au 2 juillet : stages de remise à niveau pour les 3^{ème} ou PSC 1 pour les 4^{ème}
- Lundi 1er juillet : conseil d'administration de fin d'année
- 4 et 5 juillet : stage établissement et réunions spécifiques de préparation à la rentrée
- 12 juillet : fermeture du secrétariat du collège
- 26 août : ouverture du secrétariat du collège
- 27, 28 et 29 août : école ouverte

Les élèves seront accueillis jusqu'au 5 juillet.

Ce planning reste susceptible d'évolutions et/ou de modifications en fonction du calendrier académique ou de contraintes liées à l'établissement.

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

L'organisation et le calendrier de fin d'année scolaire sont adoptés à l'**unanimité**.

• **Organisation des épreuves du DNB session 2019**

- En mai, de 13h à 14h : entraînement aux épreuves orales du DNB
- 6 et 7 mai : deuxième brevet blanc
- Mercredi 12 juin : épreuve orale du Brevet
- 27 et 28 juin : épreuves du DNB
- Les dates des résultats du DNB ne sont pas encore connues

Pour rappel, le DNB se décompose comme suit :

Quatre épreuves écrites :

- Français sur 100 points
- Mathématiques sur 100 points
- Histoire-géographie – EMC sur 50 points
- Physique-chimie, SVT et technologie sur 50 points (2 épreuves sur les trois)

Une épreuve orale sur 100 points qui porte sur l'Histoire des arts ou sur un des projets menés par le candidat dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires du cycle 4 ou dans le cadre d'un des parcours (Avenir, citoyen, éducatif de santé ou d'éducation artistique et culturelle).

Les épreuves ponctuelles terminales sont donc portées à 400 points contre 300 en 2017.

Le degré de maîtrise des composantes du socle commun est apprécié, à la fin des cycles d'enseignement 3 et 4, sur une échelle de quatre niveaux :

- le niveau 1 de l'échelle (« maîtrise insuffisante ») correspond à des compétences non acquises au regard du cycle considéré ;
- le niveau 2 (« maîtrise fragile ») correspond à des savoirs ou des compétences qui doivent encore être étayés ;
- le niveau 3 (« maîtrise satisfaisante ») est le niveau attendu en fin de cycle, c'est lui qui permet de valider à la fin du cycle 4 l'acquisition du socle commun ;
- le niveau 4 (« très bonne maîtrise ») correspond à une maîtrise particulièrement affirmée de la compétence voire dépassant les attentes du cycle.

Pour l'obtention du DNB, 8 compétences sont évaluées. Pour chacune de ces compétences, l'élève est positionné et obtient des points en fonction du niveau de maîtrise, à savoir respectivement : 10, 25, 40 ou 50 points. La maîtrise des compétences est donc évaluée sur 400 points.

Le positionnement de l'élève sur l'échelle du niveau de maîtrise des compétences du socle s'appuie sur le bilan de ce qu'il a acquis durant le cycle. Il ne résulte pas d'une évaluation spécifique, mais s'apprécie à partir du suivi régulier des apprentissages que les enseignants réalisent au regard des objectifs fixés par les programmes pour les différents enseignements qui contribuent à l'acquisition des compétences des cinq domaines du socle.

À la fin de chaque cycle, l'équipe pédagogique détermine la position de l'élève dans chaque composante du socle commun à partir des avis des différents professeurs concernés. Ce positionnement résulte de la synthèse des éléments permettant le suivi des acquis scolaires des élèves, notamment des appréciations portées par les membres de l'équipe pédagogique du cycle. Une réunion de validation se déroulera donc dans la première quinzaine de juin afin de positionner chaque élève, en fonction des positionnements réalisés tout au long de l'année.

L'obtention du DNB est réalisée selon le barème suivant : admis (400 points), mention Assez bien (plus de 480 points), mention Bien (plus de 560 points), mention Très bien (plus de 640 points).

L'établissement étant centre d'examen, aucun élève des classes de 6^e à la 4^e ne pourra être accueilli pendant la durée des épreuves écrites du 27 et 28 juin.

Le vote de l'organisation du DNB ne porte que sur les dispositions internes, le reste étant fixé par le calendrier académique.

Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

L'organisation des épreuves du DNB 2019 est **adoptée à l'unanimité**.

• Organisation de l'orientation

- A partir du 6 mai : diffusion des fiches de vœux pour l'orientation post-3^e
- Vendredi 24 mai : date limite de retour des fiches de vœux pour l'orientation post-3^e
- Jeudi 6 juin : conseils des classes de 3^e
- Vendredi 14 juin à 12h : fermeture de l'application pour la saisie des orientations. A compter de cette date, plus aucune modification ne pourra intervenir
- Lundi 17 juin : commission d'appel 3^e
- Mardi 25 juin : diffusion des résultats définitifs de l'affectation. Il est à noter que cette année les résultats d'affectation post-3^e seront donc donnés avant les épreuves du DNB, notamment afin de laisser plus de temps aux familles pour remplir et rapporter les dossiers d'inscription.
- Du vendredi 28 juin au mercredi 3 juillet : saisie des vœux pour les élèves non affectés, précédée d'un entretien avec les familles.
- Jeudi 4 juillet : date limite de saisie des demandes de bourses lycée sur les Téléservices (service ouvert depuis le 28 mars, comme cela a déjà été indiqué aux familles).
- Lundi 8 juillet : commission d'ajustement
- Lundi 9 septembre : transmission aux collèges de places vacantes en LP après constat de rentrée
- Mardi 17 septembre : date limite d'envoi des demandes d'ajustement
- Jeudi 19 septembre : commissions départementales d'ajustement de l'affectation
- Vendredi 20 septembre : diffusion des résultats pour un accueil dans les établissements le lundi 23 septembre

Monsieur le principal rappelle que de nombreuses actions ont été réalisées depuis la rentrée de septembre pour préparer au mieux cette orientation : informations collectives, au minimum un entretien individualisé avec

chaque 3^{ème} avec M. Thévenin (psychologue de l'Education Nationale en charge de l'orientation), stages de découverte, stages complémentaires, mini-stages, visioconférences avec des établissements scolaires, journée à Pergaud pour tous les 3^{èmes} dans le cadre de la liaison collège-Lycée et réunion d'information aux familles.

Monsieur le principal remercie Mme El Habti pour son investissement dans cette liaison et informe qu'une seconde journée dans un lycée professionnel est envisagée pour l'année prochaine.

Il remercie également M. Thévenin pour son investissement sans faille dans l'aide apportée aux élèves dans le cadre de l'orientation et regrette le peu de participation des familles à la rencontre organisée le 4 avril dernier afin de leur présenter les lycées et répondre aux questions qui restent en suspens concernant l'orientation. Monsieur Thévenin se tient à la disposition des familles qui souhaiteraient encore bénéficier de conseil et d'aide.

Le vote de l'organisation de l'orientation ne porte que sur les dispositions internes, le reste étant fixé par le calendrier académique.

Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

L'organisation de l'orientation est **adoptée à l'unanimité**.

• Programme et fonctionnement de l'Ecole ouverte

Le programme Ecole ouverte vise à accueillir, sur des mercredis après-midi ou pendant des vacances, des élèves afin qu'ils puissent bénéficier d'activités pédagogiques, culturelles, linguistiques ou sportives. L'inscription est réalisée sur la base du volontariat.

Monsieur le principal donne le calendrier prévisionnel de l'Ecole ouverte, sachant que celui-ci pourra être réajusté en fonction des crédits alloués et des contraintes liées au recrutement d'intervenants :

- Mercredis 12 et 19 juin après-midi : accueil des 3^{èmes} pour des révisions du DNB
- Mardi 27, mercredi 28 matin et jeudi 29 août : accueil des futurs et des actuels 6^{ème}, afin de permettre une meilleure liaison CM2-6[°] avec des activités culturelles, linguistiques et sportives, ainsi qu'une formation « gestes qui sauvent » à destination des futurs 6^{èmes}
- Lundi 21 octobre : activités pédagogiques, culturelles, linguistiques ou sportives ouvertes à tous les niveaux, ainsi qu'une formation PSC1 pour les élèves de 4^{ème} et de 3^{ème}.

Concernant les intervenants, le/la vacataire percevra une indemnité de vacation, d'après le barème en vigueur au moment de l'action, le taux de base de l'indemnité brute étant fixé par l'arrêté du 19 août 1992 modifié.

La rémunération sera effectuée par l'agent comptable de l'établissement support de l'opération "Ecole Ouverte", après attestation de service fait. Les intervenants peuvent être des personnes extérieures à l'établissement (particuliers ou associations).

A ce titre, monsieur le principal demande l'autorisation du conseil d'administration afin de recruter les intervenants et de signer l'ensemble des contrats de travail, conventions ou tout autre document lié à leurs vacations, ainsi qu'au paiement de ces dernières sur l'année civile 2019.

Par ailleurs, un repas froid sera proposé aux élèves, et ce afin de faciliter leur présence au dispositif. Ces repas facultatifs seront facturés au prix du ticket repas.

Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Le programme prévisionnel et les modalités d'organisation de l'Ecole ouverte sont **adoptées à l'unanimité**.

Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le principal est autorisé **à l'unanimité** à signer tout document relatif à l'embauche des intervenants et au paiement des vacations dues dont le montant est fonction du barème en vigueur.

Madame Dubois Jouve demande si beaucoup d'élèves sont inscrits. Monsieur Pini indique qu'en 6[°] le taux de participation est d'environ 45% et que, pour le niveau 3[°] pour les révisions DNB, il était sensiblement le même. Départ de M. Vailet. Le nombre de votants est porté à 14.

• Echange avec l'Allemagne

Dans le cadre de l'apprentissage de l'allemand, un échange sera proposé aux élèves des classes de troisième, quatrième et cinquième l'année scolaire prochaine. La recherche d'un établissement partenaire a eu lieu via le site de l'OFAJ, et, après plusieurs contacts, un partenariat a pu être établi avec le Gymnasium Netphen à Netphen, à proximité de Cologne et Bonn. L'établissement est situé dans le Land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie. Le partenaire contacté cherche à établir un échange durable et régulier, correspondant ainsi aux attentes du collège de Rougemont et ses élèves pour qui cette opportunité serait très bénéfique, d'un point de vue culturel et linguistique.

L'échange se déroulerait en deux temps, avec l'accueil de nos partenaires dans les familles françaises du vendredi 4 au mercredi 9 octobre 2019 et le séjour en Allemagne de nos élèves français du mercredi 25 au mardi 31 mars 2020.

L'établissement partenaire se trouve à environ 6 heures de transport de Rougemont et différentes possibilités de transport ont été envisagées. D'après les premières informations, le train serait tout aussi pratique que le bus et plus économique. Il est difficile d'avoir des prix exacts à ce jour car la SNCF ne propose pas encore les tarifs pour une date aussi lointaine. Mais au regard des prix pratiqués actuellement, on peut estimer que le transport coûterait environ entre 2000 et 3000 euros, tandis que le bus coûterait plus cher, entre 4000 et 4500 euros. Néanmoins, un transport supplémentaire en bus à Besançon sera nécessaire pour les visites.

Le budget prévisionnel total est de 6 250 euros avec une participation maximale des familles de 4 600 euros (soit 73%). Monsieur le principal indique néanmoins que le coût famille devrait être inférieur aux 230 euros annoncés (sachant que le collège prend en charge la part accompagnateurs) car le coût des transports a été pris dans sa fourchette haute.

Une demande à l'OFAJ sera faite (entre 500 et 1000 euros), ainsi qu'aux mairies et Jeunesse au Plein Air (aides JPA). Le FSE du collège sera également sollicité, ainsi qu'éventuellement le fonds social.

Madame Guerin, représentante des parents d'élèves, demande si le voyage en Angleterre pourra avoir lieu l'année prochaine malgré la sortie du Royaume Uni de l'Union Européenne. Madame Grenier répond que oui mais que cela risque d'être plus compliqué.

Madame Dubois Jouve, représentante des parents d'élèves, demande le nombre d'inscrits. Monsieur le principal indique que le devis est fait sur la base de 20 élèves et 2 accompagnateurs. Il précise néanmoins que si le nombre est supérieur ou inférieur, cela n'aura que très peu d'incidence sur la participation des familles à partir du moment où le trajet se fait en train.

Vote sur le programme prévisionnel :

Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Le programme prévisionnel du voyage en Allemagne est adopté **à l'unanimité**.

Vote sur la participation maximale des familles :

Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Le montant maximal de la participation des familles, fixé à 230 euros, est adopté **à l'unanimité**.

Vote sur les autorisations diverses :

Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Le conseil d'administration autorise **à l'unanimité** le chef d'établissement :

- à signer contrats et conventions liés à ce voyage
- à accepter le principe et le versement des dons des organismes cités ci-dessus pour le voyage concerné
- à percevoir la participation des familles
- à arrêter les modalités en cas de désistement des élèves ou d'annulation du voyage, conformément à la charte des voyages adoptées par le conseil d'administration.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

Aucune question diverse n'ayant été posée et l'ordre du jour étant épuisé, monsieur le principal lève la séance à 19h00, remercie les administrateurs et les convie à un moment de convivialité préparé par les agents.

Date du prochain conseil d'administration : lundi 2 juillet 2018 à 17h15 (sous réserve)



Le président du
conseil d'administration



Le secrétaire de séance